



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 23 JANVIER 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU STATIONNEMENT Rue du Tivoli

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 23.01.2025, par Monsieur BALLUT Jean-Marc
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux d'élagage, rue du Tivoli, 18250 Henrichemont, le 15 février 2025 ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à Mr BALLUT Jean-Marc, afin de permettre le bon déroulement des travaux d'élagage, sis rue du Tivoli, (terrain à l'angle de la rue du Lac aux fées et rue du Tivoli, cadastré B1093), 18250 Henrichemont, le 15 février 2025.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant et face au 13 rue du Tivoli, 18250 Henrichemont, le 15 février 2025.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par le demandeur et mis à disposition par les services techniques.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250123-2025-08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Publié sur le site de la commune le 23.01.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

